

le 5 nov 1983  
Bou Descazes de Montpailhand  
11<sup>ème</sup>, BOULEVARD DELESSERT  
520-77-88 75016 PARIS

mon cher maître,

Le temps passe et le maire  
de Saint Christin demeure silencieuse -  
Je pense que le moment est venu de le  
relancer - Vous paraît il possible de le  
faire de votre part ?

Nonien le mot crant eivens, nus  
nus en savens, deux idies = (1) celle de la  
création d'une association culturelle -  
(2) celle de la reprise des biens par une commune  
du village - Il faudrait au moins en il  
nous dise en il en est - et quels problèmes  
offrent réellement ces 2 ouvertures -

Si non, j'ai imaginé la solution sui-  
vante =

- a) don de l'église à une association  
diocésaine dépendant de l'archevêque -
- b) don du presbytère à la municipalité  
 moyennant versement d'un "loyer" annuel  
 à l'association diocésaine pour l'entretien de

P.S. Sevgi was h' Anantigram Vignanam, deminimam che de jure  
puncius mois, e etc. remplace - Je n'en ai pas eu de mentions  
dans la presse - mais cela pourrait m'être échappé -

l'Eglise -

- b' (variante de b) = location du presbytère  
à la municipalité, en vertu d'un loyer  
annuel dont nous verserions le montant  
à l'association diocésaine - mais je pense  
que cette formule aurait des conséquences  
fiscales pour nous (déclaration et utilisation  
des loyers - les charges seraient-elles déductibles?)

Si la municipalité ne se  
décidait pas pour l'une ou l'autre  
solution, resterait à rendre le  
presbytère et à prier l'archevêque de  
faire appel de l'Eglise à l'association dia-  
césaine ou le capital provenant de la  
vente -

La situation présente ne peut durer -  
elle entraîne de frais (loyers - assurances)  
croissants - elle provoque la dégradation des  
immeubles - elle ne permet pas d'explorer  
l'avenir de plus en plus incertain -

Merci d'excuse de vos avis et  
interventions - Je vous prie de croire mes  
chers amis, à mes sentiments les meilleurs  
et très reconnaissants -

→ esc

Monseigneur Vignancour suggérait à l'époque une souscription dans la paroisse pour les réparations de l'église. Comment pourrait-elle être organisée à votre avis ?

J'espère, Monsieur le Curé, ne pas vous importuner en vous posant ces questions, dont vous mesurerez mieux que quiconque, je le sais, l'importance. D'avance je vous remercie et vous prie de croire à mes sentiments respectueusement dévoués.

J. Desazars de Montgailhard.

Monsieur l'Abbé Raoul Girault  
Curé du Pechereau

Le Pechereau  
36200 ARGENTON s/Creuse

Baron Desazars de Montgailhard  
11 bis, boulevard Delessert  
PARIS 16ème.

21 Mars 1983.

Monsieur le Curé,

La phase électorale passée, je souhaiterais reprendre activement la recherche de solutions pour assurer l'avenir de notre église de Pont-Chrétien.

Je pense qu'il serait souhaitable que je rencontre le Maire de la commune. Pourriez-vous me dire s'il est demeuré le même, ce qui nous simplifierait les choses puisqu'il avait favorablement envisagé le don des bâtiments pour la création d'un foyer rural. Vous saurez sûrement, en tout état de cause, me renseigner sur le conseil municipal et ses dispositions d'esprit. Le nom, la profession, l'adresse (et le téléphone) du Maire me seraient très utiles.

Pourriez-vous me dire aussi le nom et la personnalité du Conseiller Général du canton de Pont-Chrétien, et me donner votre avis sur l'utilité qu'il pourrait y avoir à entrer en rapport avec lui.

Pensez-vous qu'il y ait dans la paroisse de Pont-Chrétien une personne assez forte et active de votre connaissance qui puisse éventuellement nous aider à faire progresser l'affaire, si nous trouvons un accueil de principe favorable.

Monseigneur Vignancour m'avait transmis l'été dernier des devis que vous aviez fait établir par l'entreprise Merlin en Janvier 1982. Découragé, je l'avoue, par la situation bloquée sur le plan juridique et administratif, irrité également de ne les avoir reçus qu'avec un tel retard, étonné enfin de leur importance, je n'y ai pas donné suite. Je compte, si je vois quelque éclaircie se produire à la suite de vos réponses, retourner bientôt à Pont-Chrétien et prendre une décision sur ce point en accord avec vous et M. Michel Merlin.

./.

Baron Desazars de Montgailhard  
11 bis, boulevard Delessert  
PARIS 16ème.

21 Mars 1983.

*lobles*

Monseigneur,

J'attendais patiemment que l'étape des élections municipales fût franchie pour reprendre le dossier de Pont-Chrétien avec la municipalité de cette commune, puisque la seule voie paraît bien être celle que nous offre la loi de décentralisation. Je vous communique l'avis très net que M. Lavagne a eu la grande obligeance de me donner en Septembre dernier à la suite de l'examen nouveau de l'affaire auquel il a bien voulu procéder.

J'interroge de mon côté pour savoir l'état actuel de la Préfecture.

Vous verrez dans la copie ci-jointe de ma lettre à l'Abbé Girault mes questions relatives à la municipalité de Pont-Chrétien.

Selon les réponses que je recevrai, je me propose d'organiser des contacts directs avec les personnes responsables et utiles. Mais j'ai besoin d'abord de vos informations et avis, à la fois sur les personnes et sur les démarches.

Je souhaiterais aller aussi vite que possible. Ma situation personnelle changera dans les mois à venir et je voudrais régler, si cela est possible, cette affaire avant de me trouver dans un état nouveau, encore inconnu de moi.

Je serai, bien entendu, tout disposé à aller vous revoir à Bourges dès que je disposerai des indications nécessaires.

L'évolution des hommes et des choses me paraît rendre tout à fait urgente l'adoption d'une solution qui préserve l'avenir de notre église, ce qui malheureusement n'est plus aujourd'hui à l'évidence à la portée d'une famille.

./.

./.

2.

Je vous remercie d'avance, Monseigneur, de votre attention et de votre concours et vous prie de croire à mes sentiments les plus respectueux et dévoués.



J. Desazars de Montgailhard.

PS. - Puis-je vous demander de presser l'Abbé Girault de répondre à mes questions directement ou par votre entremise, en l'apaisant, si besoin est, sur mes intentions et dispositions d'esprit. Je vous en remercie également.

Monseigneur Vignancour  
Archevêque de Bourges  
Avenue du 95ème de Ligne  
18000 BOURGES

L. Girault  
Maire du Pêcheux

200 ARGENTON. sur-Creuse

Le 26 mars 1983

Monsieur le Baron,

Votre lettre concernant l'église du Pont. Chrétien  
m'est bien parvenue récemment.

En raison de la détérioration de la toiture de  
l'église, et encouragé par quelques paroissiens,  
j'ai pris il y a peu de temps la décision d'entreprendre  
sans plus tarder les réparations les plus urgentes, qui  
ont été effectuées par Monsieur Merlin.

Un appel à la générosité de mes paroissiens me  
permettra, j'espère, d'éponger la dette contractée.

Le Maire de Pont. Chrétien est à nouveau  
Monsieur R. Lamont, domicilié allée du Broutet,  
le Pont. Chrétien, 36800 Saint. Gaultier.

Numéro de téléphone de la mairie (54) 24-09-87

Numéro de téléphone de M<sup>r</sup> le Maire (54) 24-00-04  
(à son domicile)

Le conseil municipal a vu sa composition modifiée,  
mais je pense qu'il serait toujours favorable à une  
solution de la question de l'église et du presbytère.

Le conseiller général du canton d'Argenton-sur-Creuse,  
et maire d'Argenton, le Docteur Vétérinaire Advenier,  
donnerait son appui à l'action éventuelle du Maire de  
Pont-Chrétien, il me l'a dit très récemment.

J'aime à croire que ces quelques indications pourront  
vous être utiles.

Daignez agréer, Monsieur le Baron, l'expression  
de mes sentiments très respectueux,

H. Guault

le 28 mai 1983

11<sup>ème</sup>, BOULEVARD DELESSERT

520-77-88

75016 PARIS

Mon cher maître,

Je ne saurais pas encore vous remercier suffisamment de votre accueil, de votre hospitalité et de votre aide précieuse - nous vous êtes extrêmement touchés, moi femme et moi, de toutes vos attentions, aux quelles se sont si agréablement jointes celles de Madame Houellen.

Je pense aussi que nous à vous bien fait de prendre ce contact personnel avec la municipalité de Saint Christien - vos impressions ont correspondu aux vôtres - J'espère que les faits nous donneront raison. Peut être en savez vous déjà quelque chose -

J'ai tardé en raison de déplacements multiples, à vous donner mon avis sur le projet d'acte que vous m'avez bien voulu m'adresser par lettre du 16 mai -

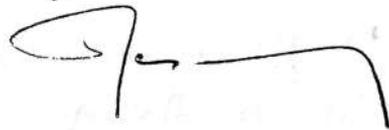
Je n'y vois rien qui offende ou blesse  
de ma part -

Certes l'archevêque nous avait recom-  
mandé de prévoir expressément "l'effec-  
tion au culte" de l'église faisant  
l'objet de la donation - (cf ma lettre du 26/1/81)  
mais il me semble que cela va de soi,  
et que le dire, au début l'évêque, risquant  
d'être à l'encontre du but que vous poursuivez  
- vous, en "compliquant" ainsi la commune -

Je n'ai d'ailleurs pas tenu l'archevêque  
encore informé de votre demande du 13 mai,  
attendant de savoir comment le municipalité  
se préparait à passer aux actes -

J'attends en effet qu'elle se manifeste  
auprès de vous - et vous laissez le soin  
de relancer Monsieur Lemoine, si besoin est -

Croyez, mon cher maître, je  
vous prie, de l'expression de mes sentiments  
les meilleurs et les plus reconnaissants

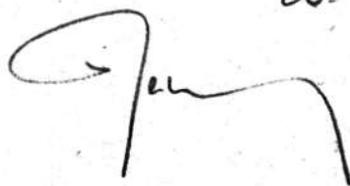


A. Aston

---

Je vous serais reconnaissant de me dire  
qui est actuellement préfet de l'Inde  
et quel est le secrétaire général de la  
Préfecture. L'un et l'autre sont-ils de votre  
connaissance et sont-ils "cordobés"  
par le père de mon église, dont je vous ai  
déjà parlé ? Merci de votre réponse

20.3.83



Louis Duffeigneux  
Michel Laurenceau.

DUFEIGNEUX Jean Louis O.N.M. Né le 2 avril 1938 à Laon

Licencié en droit. Diplômé de l'Institut d'Etudes politiques de Paris.

- 19.1.61 Inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de Chef de Cabinet de Préfet.
- 16.5.61 Chef de Cabinet du Préfet de l'Ain.
- 2.7.62 Sous les drapeaux
- 16.11.63 Chef de Cabinet du Préfet des Côtes du Nord
- 29.10.65 Nommé Sous-Préfet de 2e classe - Directeur du Cabinet du Préfet des Côtes du Nord.
- 11.2.67 Sous-Préfet de Redon.
- 16.12.68 Secrétaire Général de Guyane
- 1.1.72 Sous-Préfet de 1ère classe
- 8.10.72 Secrétaire Général des Pyrénées Orientales
- 20.8.76 Sous-Préfet d'Arles
- 13.11.79 Secrétaire Général du Morbihan (1ère catégorie)
- 7.82 Préfet, Commissaire de l'Indre

27, RUE ST SULPICE . VI<sup>e</sup>

2<sup>e</sup> et. (par dans l'annuaire).

354.11.49

Paris, le 4 avril 1982

RV 2/7/82 10h00

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre et de la confiance - immédi-  
tité - que vous voulez bien me montrer, confiance que  
je décerne car, sur cette question aux solutions  
incertaines, je ne sais rien de plus que ce que j'ai  
écrit à Monsieur Jean Vignancour...  
Le mieux serait peut-être de convenir d'un

rendre vous, mais, si vous voulez bien,  
après le dimanche de Quasimodo. Bien  
volontiers, j'aurais voulu de reculer  
de six mois, la solution la moins risquée.

J'ai vous prie de croire, Monsieur, à  
l'assurance de mes sentiments les plus  
distingués.

A. Laragne

JACQUES HOUELLEU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>me</sup> de FONT-RÉAUX & FARCET

Téléphone (54) 34.96.56  
(2 lignes groupées)

C. C. P. Limoges 1190.46

Fermé le Lundi

RÉFÉRENCE A RAPPELER

Eglise de PONT-CHRETIEN.

36000 CHATEAUROUX - 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 14 Mai 1983

Monsieur le Baron et Madame la Baronne  
DESAZARS de MONTGAILHARD  
11 bis Boulevard Delessert  
75016 PARIS

*v. obédience culte*

*Vint à Chateauroux  
et Pont-Chretien  
le vendredi 13 mai  
1983*

Monsieur et Madame,

Je pense que votre visite à l'église et au presbytère de PONT-CHRETIEN aura été bénéfique.

Ceci nous aura permis de prendre contact avec le Maire de PONT-CHRETIEN-CHABENET, ainsi qu'avec une partie des Membres du Conseil Municipal.

Le déplacement de ce Conseil sur les lieux, aura permis à chacun d'entre eux de se rendre compte de l'avantage qui pourra résulter pour la commune de la donation tant de l'église que du presbytère de PONT-CHRETIEN-CHABENET.

Bien sûr, il existe des réparations, mais le fait que chaque corps de métier puisse faire un devis préalable des travaux, permettra d'éclairer chacun des membres du Conseil Municipal, sur l'ampleur de ceux-ci.

De toute façon, d'après mes conversations avec les uns ou les autres, je pense qu'ils sont tous pratiquement acquis à la transmission de ce patrimoine au profit de la commune.

Vous voudrez bien trouver sous ce pli, le texte du projet de donation, que je vous propose d'examiner.

Voulez-vous me faire connaître les observations que vous entendez y apporter.

Pour l'évaluation, celle-ci est indispensable, pour la perception du salaire du Conservateur, qui s'effectue lors de la publication au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX.

Cette perception est d'ailleurs effectuée à un taux extrêmement minime, mais obligatoire.

Veillez agréer, Monsieur et Madame, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

JACQUES HOUELLEU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>me</sup> de FONT-RÉAULX & FARCET

Téléphone (54) 34.96.56  
(2 lignes groupées)

C. C. P. Limoges 1190.46

Fermé le Lundi

RÉFÉRENCE A RAPPELER

J.H./ sm.  
Af. Pont Chrétien

36000 CHATEAUROUX - 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 31 Mai .....1983

Monsieur le Baron DESAZARS de  
MONTGAILHARD  
11 bis boulevard Delessert  
75016 PARIS

Monsieur,

Je vous remercie de votre lettre du 28 Mai 1983.

Un projet de l'acte de donation a été transmis à la Municipalité de Pont-Chrétien en même temps qu'à vous même.

Dans la désignation du bien donné, j'ai préféré ne pas mentionner qu'il s'agit d'un bâtiment destiné à l'usage du Culte Catholique, pour éviter de susceptibiliser certains membres du Conseil Municipal.

Il est évident aussi que l'affectation présent du Bâtiment à usage de Culte va de soi, mais il est non moins évident qu'il vaudrait mieux préciser dans la donation que celle-ci est faite sous la condition expresse que ce bâtiment continue à rester affecté à cet usage.

Dans ce cas l'Administration présente ne va-t-elle pas voir une condition " non supportable " psychologiquement et économiquement.

Il est quelquefois difficile d'être diplomate et efficace.

Voulez-vous me donner vos instructions dans le sens précis que vous souhaitez, et je les suivrai bien entendu.

Pour le moment, je n'ai pas repris contact avec Monsieur le Maire de Pont-Chrétien et j'ai laissé à chacun des membres du Conseil Municipal, le soin de penser et de méditer cette donation pour qu'elle soit faite en toute liberté et que mon intervention éventuelle ne soit pas considérée comme un moyen de pression pour les décider dans un sens contraire au but poursuivi. Peut-être certains d'entre eux ont-ils des raisons de prendre des attaches ou des directives près d'Administrations ou d'organisations influents. Il faut que leur libre arbitre leur soit laissé, je pense, pour aboutir à un résultat qui à mon avis ne fait maintenant plus de doute et qui viendra de soi même.

Si un temps trop long tendait à se manifester, j'agirais

.../...

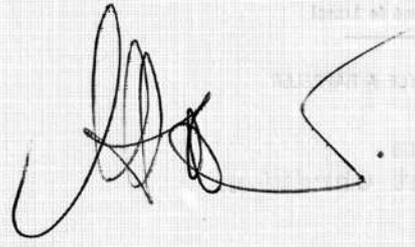
*avec donne  
par lettre du 5/6/83*

JACOBS HONNABLE  
COURTIER EN CHIEF  
ROSAIRE

bien entendu dans le sens d'une intervention.

Veillez présenter mes respectueux hommages à Madame de MONTGAILHARD ,

Et croire, cher Monsieur, à mon meilleur souvenir et à mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke extending to the right.

.....

**JACQUES HOUELLEU**

DOCTEUR EN DROIT

**NOTAIRE**

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>e</sup> de FONT-RÉAULX & FARCET

Téléphone (54) 34.96.56  
(2 lignes groupées)

**C. C. P. Limoges 1190.46**

**Fermé le Lundi**

RÉFÉRENCE A RAPPELER

J.H./ sm  
Pont Chrétien

36000 CHATEAUROUX - 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 3 Juin 1983

Monsieur le Baron  
DESAZARS de MONTGAILHARD  
11 bis Bd Delessert  
75016 PARIS

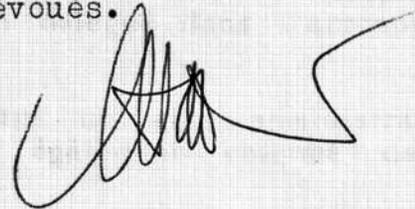
Cher Monsieur,

Je viens de recevoir à l'instant du Centre de Recherches CRIDON-OUEST, une lettre dont vous trouverez photocopie sous ce pli, et que je prends la liberté de vous transmettre.

C'est donc un délai de 2 mois qui rend définitive la délibération du Conseil Municipal de PONT - CHRÉTIEN en l'occurrence.

Toujours pas de nouvelle pour le moment de cette Commune.

Veillez agréer, cher Monsieur, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.



# CRIDON-OUEST

CENTRE DE RECHERCHES, D'INFORMATION ET DE DOCUMENTATION  
NOTARIALES



Maître HOUELLEU  
NOTAIRE  
18, rue Thabaud Boislareine  
36000 CHATEAUROUX

QUESTION N° 92.658

AM/CDF

Le 2 Juin 1983.

Maître,

En réponse à votre lettre du 14 Mai, concernant la date à laquelle les actes des communes deviennent exécutoires, nous vous confirmons ce qui suit :

Ainsi qu'il résulte de la loi du 2 mars 1982, modifiée par la loi du 22 Juillet 1982, si un acte doit être transmis au représentant de l'Etat il devient exécutoire dès lors que le représentant de l'Etat n'a pas déféré cet acte au juge administratif dans le délai de droit commun de deux mois ; le point de départ du délai est la date de réception par le représentant de l'Etat ou son délégué dans l'arrondissement de l'acte attaqué.

Un éventuel recours des tiers, contre un acte administratif qui leur porterait préjudice, est également enfermé dans le délai de droit commun de deux mois.

Par conséquent, deux mois après sa transmission au Préfet, une délibération d'un conseil municipal ne peut plus faire l'objet d'un recours et devient donc définitive.

Vos bien dévoués.

Le Rédacteur,

AMourocq

A; MOUROCQ

Pour Le Directeur,

ME. GAUDRY

PRÉFECTURE  
DE L'INDRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

SECRETARIAT GÉNÉRAL

Châteauroux, le 16 JUIN 1983

Boite Postale n° 583

36019 CHATEAUROUX CEDEX

Téléphone : (54) - 34.00.28

Poste : 522

Bureau des Collectivités  
Locales

LE PREFET,  
COMMISSAIRE DE LA REPUBLIQUE,

à

Monsieur le Maire  
du PONT-CHRETIEN-CHABENET

OBJET : Donation d'une chapelle à la commune.

Vous m'avez posé la question de savoir si, depuis l'intervention de la loi sur la décentralisation du 2 mars 1982, il serait possible à votre commune d'accepter la donation d'une chapelle par le Baron DESAZARS de MONTGAILHARD, à charge pour la commune de l'entretenir et de l'affecter au culte.

Comme je vous l'ai indiqué verbalement, j'ai le regret de vous faire connaître que le service compétent du Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation, auprès duquel mes services sont intervenus, a précisé que la loi susvisée n'avait en rien modifié la situation antérieure.

Si un Conseil Municipal acceptait une telle donation, elle serait illégale et ne pourrait qu'être déférée au Tribunal Administratif, en application de la loi du 2 mars 1982.

Seule la donation de cet édifice à une association cultuelle ne serait pas contestable.

Pour LE PREFET,  
Commissaire de la République  
et par Délégation  
Le Secrétaire Général

Michel LAVENSEAU

JACQUES HOUELLEU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>e</sup> de FONT-RÉAULX & FARCET

36000 CHATEAUROUX - 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 28 Juin 1983

Téléphone (54) 34.96.56  
(2 lignes groupées)  
C. C. P. Limoges 1190.46

JH/GB

Fermé le Lundi

RÉFÉRENCE A RAPPELER

*② Appel de l'Eglise : Ms<sup>ie</sup> Cultuelle  
- don du presbytère - St Commune  
- moyennant entente Eglise  
② son appétit de presbytère - id de l'Eglise  
il Ms<sup>ie</sup> Cultuelle  
- location du presbytère  
- l'appartenance de l'Eglise*

Monsieur le Baron DESAZARS de MONTGAILLARD

11 bis Boulevard Delessert

75016 PARIS

Monsieur le Baron,

Je viens de recevoir à l'instant, de la mairie de PONT-CHRETIEN CHABENET, une lettre du 23 Juin 1983, accompagnée d'une lettre de la Préfecture du 16 Juin 1983, qui hélas, ne donne pas beaucoup d'espoir.

Je pense personnellement, qu'il s'agit d'une fausse manoeuvre de la part de la Mairie, qui aurait dû d'abord prendre une délibération favorable, avant de s'inquiéter de l'avis de la Préfecture.

C'est le contraire qui a été fait, sans doute sur l'initiative de quelques membres du Conseil Municipal.

Lors de notre entretien avec le Conseil Municipal, il avait pourtant bien été précisé la marche à suivre.

Que faire maintenant ?

Veuillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.

Baron Desazars de Montgailhard  
11 bis, boulevard Delessert  
75016 PARIS

5 Juillet 1983 .

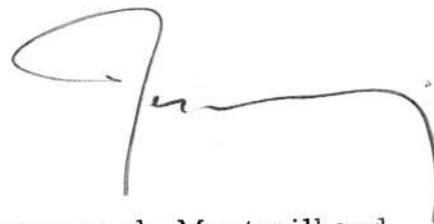
Monsieur le Maire,

Comme je vous l'ai dit au téléphone, Me. Houelleu m'a bien transmis votre lettre du 23 Juin 1983, accompagnée d'une copie de la lettre du Préfet de l'Indre du 16 Juin 1983 .

Pour votre information, je vous envoie copie d'une note du 2 Juin 1983 adressée par le CRIDON à Me. Houelleu. Elle précise bien la procédure suivant laquelle les décisions des municipalités deviennent exécutoires depuis l'adoption de la loi de décentralisation.

Je reste bien entendu à votre disposition pour trouver la solution la plus convenable à notre problème commun. D'avance je vous remercie de toute proposition que vous pourriez me faire.

Croyez, Monsieur le Maire, je vous prie, à l'assurance de mes sentiments dévoués.



J. Desazars de Montgailhard.

Monsieur LAMORT  
Maire de Pont Chrétien Chabenet  
36000 PONT CHRETIEN CHABENET

**JACQUES HOUELLEU**

DOCTEUR EN DROIT

**NOTAIRE**

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>e</sup> de FONT-RÉAULX & FARCET

Téléphone (54) 34.96.56  
(2 lignes groupées)

C. C. P. Limoges 1190.46

Fermé le Lundi

RÉFÉRENCE A RAPPELER

JH/SM

36000 CHATEAUROUX - 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 7 juillet 1983

Monsieur le Baron  
DESAZARS de MONTGAILHARD  
11 bis Bd Delessert  
75.016 PARIS

Monsieur le Baron,

Je viens de recevoir à l'instant votre lettre du 5 juillet 1983.

L'entretien que nous avons eu avec les membres du Conseil Municipal et en particulier avec M. LAMORD, Maire de Pont-Chrétien-Chabenet m'avait donné à penser en effet que leur intention était bien de trouver une solution au problème de l'Eglise.

La solution de la vente ou du don fait à la Municipalité ou à la commune me paraissait la meilleure, sans aucun doute.

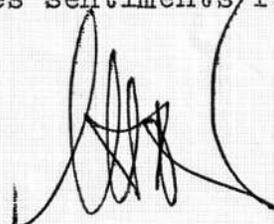
Celle de la création d'une association culturelle ou culturelle paraît possible également, mais le transfert des bâtiments de l'Eglise à une personne du village eraille un peu mes soupçons et mes inquiétudes.

De qui s'agit-il ? Quelles sont ses intentions ?

Si cette personne physique a pour but d'en assurer le transfert ultérieurement à la Commune le jour où les difficultés Administratives seront aplanies, ma réponse est : oui, dans le cas contraire et faute de connaître l'état d'esprit exact de la personne intéressée, je dis : non, en me posant des questions.

Dès que Monsieur LAMORT, Maire de Pont-Chrétien-Chabenet aura repris contact avec moi, je ne manquerai pas de vous tenir au courant bien entendu.

Veillez croire, Monsieur le Baron, à l'assurance de mon meilleur souvenir et de mes sentiments respectueusement dévoués.



# 1983

## IMPOTS LOCAUX TAXES FONCIÈRES

M DE NICOLAY DE BOISE, RAYMOND  
EPX DE LA COURCENAY,  
LES NOYERS,  
49840 LOIRE

12327

DÉPARTEMENT 36 INDRE  
COMMUNE 161A PONT-CHRETIEN-CHABENET (LE)

### ● PROPRIÉTÉS BÂTIES

BASE	TAXE FONCIÈRE				TAXES ADDITIONNELLES			TOTAL DES COTISATIONS
	COMMUNE	SYNDICATS ET DISTRICT (1)	CTE URBAINE OU DISTRICT (1)	DÉPARTEMENT	RÉGIONALE	SPECIALE D'EQUIPEMENT	ORDURES MENAGÈRES	
TAUX ▶	19,10%	%	%	7,99%	0,434%	%	%	F
2850	5215	LE PONT D EN BAS		228	12			784
	544							

### ● PROPRIÉTÉS NON BÂTIES

BASE	TAXE FONCIÈRE				TAXES ADDITIONNELLES			
	COMMUNE	SYNDICATS ET DISTRICT (1)	CTE URBAINE OU DISTRICT (1)	DÉPARTEMENT	RÉGIONALE	CHAMBRE D'AGRICULTURE	FREST SOCIALES AGRICOLLES	
TAUX ▶	63,20%	%	%	18,13%	1,05%	8,69%	4,05%	28
30	19			5	NEANT	3	1	

TAXE SPECIALE D'EQUIPEMENT ..... BASE :  
COTISATION POUR LA CAISSE | DROIT FIXE .....  
D'ASSURANT ACCIDENTS AGRICOLE (\*) | DROIT PROPORTIONNEL ..... BASE : Taux

*CCF TAUX 10/10/83*

- FRAIS DE CONFECTION DES RÔLES ET DE DÉGRÈVEMENT ..... 62
- RÉDUCTION AUX PERSONNES ÂGÉES ET DE CONDITION MODESTE ..... ▶

NUMERO A RAPPELER DANS  
TOUTE CORRESPONDANCE ▶ 161 D00004H

**SOMME A PAYER 874**

#### 4 - RENSEIGNEMENTS (1)

CENTRE DES IMPOTS FONCIER CHATEAUROUX

4 B RUE 14E REGT TIR ALGERIENS BP 593 36019 CHATEAUROUX CEDEX  
Réception : TLJ SAUF SAMEDI 8H45 A 12H ET DE 14H A 16H15

#### 5 - RECLAMATION ECRITE (1)

CHEF DE CENTRE IMPOTS ARGENTON SUR CREUSE  
RUE CHARLES BRILLAUD 36200 ARGENTON SUR CREUSE

T.L.J. : tous les jours ouvrables ; T.P. : Trésorerie principale ; R.P. : Recette perception ; PERC. : Perception ; R.F. : Recette des finances

#### 6 - PAIEMENT (1)

PERC D ARGENTON SUR CREUSE CCP LIMOGES 4003 15B  
30 RUE JEAN JACQUES ROUSSEAU 36200 ARGENTON SUR CREUSE  
24.01.25 Réception : T.L.J SAUF SAMEDI /

29/12

DÉPARTEMENT  
DE L'INDRE

ARRONDISSEMENT

DE

CHATEAUROUX

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE PONT-CHRÉTIEN-CHABENET

**Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal**

OBJET :

Séance ordinaire du 21 Octobre 1983

DONATION BATIMENTS

CULTUELS

(Eglise & Presbytère)

L'AN mil neuf cent quatre vingt trois le vingt et un octobre à 18 heures, 30 le **Conseil Municipal de Pont-Chrétien-Chabenet** dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Raymond LAMORT, Maire.

PRESENTS: MMs BABIN Maurice, BROCHET Bernard, DESLANDES Daniel, POITRENAUD Gilbert, BERTHIAS Pierre, BERTHIAS Raymond, MERLIN Michel, TALBOT Guy, MMs BARBAUD Paulette, TISSIER Pascale, DUCHEMIN André

Absents : MM. DESAMBLANC Bernard, PINARDON Paulette, DEMAY Pierre.

M.elle TISSIER Pascale a été élu Secrétaire.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'en date du 23 Juin 1983, les propriétaires de l'Eglise et du Presbytère étaient venus proposer les bâtiments cultuels (Eglise et Presbytère).

Après différentes réunions à ce sujet, le Conseil Municipal est d'accord pour accepter cette donation.



Reçu à la Préfecture  
le 3 NOV 1983



7

hojeh



PARDEVANT Maître Jacques HOUELLEU,  
Docteur en Droit, notaire à CHATEAURoux  
(Indre) soussigné.

ONT COMPARU :

1° Madame la Marquise Aliette Marie  
Anne Colette Sophie Elisabeth LE BAULT  
de La MORINIÈRE , sans profession, de-  
meurant au Noyers commune de LOIRE (Maine-  
et-Loire) veuve en premières nocés et non  
remariée de Monsieur Aymard Marie Anne  
Henry Raymond Marquis de NICOLAY.

Madame la Marquise de NICOLAY née à  
Angers (Maine-et-Loire) le 14 Juin 1899.

2° Madame la ~~Baronne~~ Geneviève Aymar-  
dine Marie de NICOLAY , sans profession,  
épouse de Monsieur Jacques Marie François  
Baron DESAZARS de MONTGAILHARD , Comman-  
deur de la Légion d'Honneur,

avec lequel elle demeure à Paris (16ème  
arrondissement) 11 bis boulevard Delesseurt

Madame la Baronne DESAZARS de  
MONTGAILHARD née à NEUILLY SUR SEINE, le  
29 mai 1927.

3° Madame Jocelyne Aymardine Marie  
Madeleine de NICOLAY , sans profession ,  
épouse de Monsieur Edouard Maxime Etienne  
Marie de CLEBSATTEL

avec lequel elle demeure à  
DUNKERQUE , rue du Sud N° 40.

Mme de CLEBSATTEL née à Paris seizième  
arrondissement le 20 Mai 1929.

Lesquelles ont par ces présentes fait donation entre vifs à la Commune de LE PONT CHRETIEN CHABENET (Indre).

Ce qui est accepté au nom de la donataire par M.

Ici présent, en qualité de Maire de la Commune et en vertu d'une délibération de son Conseil Municipal en date du

dont une copie certifiée conforme est demeurée ci-annexée après mention.

Le Conseil Municipal ayant statué sur l'acceptation de ladite donation, conformément à l'article L 312-1 du Code des Communes, en vertu de la loi N° 82-213 du 2 mars 1982.

#### DESIGNATION DU BIEN DONNE

##### COMMUNE DE PONT CHRETIEN CHABENET (INDRE)

##### UN EDIFICE ET LES BATIMENTS Y ATTENANTS.

Cadastrés section D n° :

- 244 pour une contenance de.....	9a,93 ca
- 246 pour une contenance de .....	7a,50 ca

Soit ensemble pour une superficie totale de .....	17a,43 ca
---	-----------

Tel et ainsi que lesdits biens exis -  
tent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec  
toutes leurs aisances, circonstances et dépendances  
sans aucune exception ni réserve.

#### ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens immobiliers ci-dessus donnés appartiennent en propre conjointement et indivisément à ~~Madame La Marquise de NICOLAY~~, Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD et Madame de CLEBSATTEL, toutes comparantes aux présentes, pour les avoir recueillis dans la succession de :

Monsieur Aymard Marie Anne Henri Raymond Marquis de NICOLAY, en son vivant, sans profession, demeurant

à PARIS, rue Bassano N° 24, résidant parfois au Noyers commune de LOIRE (Maine-et-Loire) époux de Mme Aliette Marie Anne Colette Sophie Elisabeth LE BAULT de la MORINIERE , " Mort pour la France " au 3ème Groupe de Reconnaissance de Corps d'Armée à Andenne (Belgique) le 13 Mai 1940, laissant :

1° Madame Aliette Marie Anne Colette Sophie Elisabeth LE BAULT de la MORINIERE, son épouse survivante.

- Comme commune en biens acquêts, aux termes de son contrat de mariage reçu par Maître Chérière, notaire à Angers, le 30 Juillet 1923.

- Comme usufruitière légale du quart des biens dépendant de la succession de son défunt mari, en vertu de l'article 767 du Code Civil.

- Comme ayant à l'époque de ce décès, la jouissance légale des biens de ses deux enfants mineurs en vertu de l'article 384 du Code Civil.

2° Et pour seules héritières conjointement pour le tout ou divisément chacune pour moitié, sauf les droits d'usufruit de Madame la Marquise de NICOLAY :

- Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD.

- Et Madame de CLEBSATTEL.

Seuls enfants existants ou représentés issus de l'union de Monsieur et Madame de NICOLAY, comparantes aux présentes.

Ainsi que ces qualités sont constatées dans un intitulé d'inventaire dressé par Maître Durand, notaire à Angers, suivant procès verbal en date au commencement du 30 Mars 1942.

Du chef de Monsieur le Marquis de NICOLAY

Lesdits biens immobiliers appartenant en propre à Monsieur le Marquis Raymond de NICOLAY , pour lui avoir été attribués à la suite du partage des biens indivis intervenu entre lui et Monsieur Aymard Marie Fernand Emmanuel de NICOLAY Comte Aymard de NICOLAY , propriétaire, demeurant à PARIS, 51 rue de

*Accéder le  
19/12/83 - Mme  
Annie*

Bellechasse ;

Mademoiselle Aymardine Charlotte Yolande Anne Marie - appelée en famille Marie-Charlotte - de NICOLAY , célibataire majeure, sans profession demeurant à PARIS 70 Avenue d'Iena.

Et Mademoiselle Aymardine Marie Anne Gabrielle de NICOLAY, célibataire majeure, sans profession, demeurant à PARIS 70 Avenue d'Iena ,

Suivant acte reçu par Maître Destrem notaire à Paris le 24 décembre 1930.

Une expédition de cet acte a été transcrite au bureau des hypothèques de Châteauroux,

#### PROPRIETE - JOUISSANCE

La Commune de PONT CHRETIEN CHABENET aura la propriété des biens immobiliers présentement donnés à compter de ce jour, et elle en aura la jouissance également à compter de ce jour, par la prise de possession réelle et effective.

#### CHARGES ET CONDITIONS DE LA DONATION

La présente donation est faite aux charges et conditions suivantes que Monsieur es-qualité oblige la commune de PONT CHRETIEN CHABENET, à exécuter savoir :

1° De prendre les biens donnés dans l'état où ils se trouvent actuellement, sans pouvoir faire aucune réclamation, soit pour mauvais état du sol, du sous sol de l'immeuble, des vices apparents ou cachés, des mitoyennetés ou non mitoyennetés, ou d'erreur dans la désignation, comme aussi sans garantie de la contenance, toute différence entre la contenance indiquée et celle réelle, excédât-elle même un vingtième, devant faire le profit ou la perte de l'établissement donataire.

2° De souffrir les servitudes passives, apparentes ou occultes, continues ou discontinues, pouvant grever les biens présentement donnés, sauf à profiter des servitudes actives, s'il en existe et

à se défendre contre les servitudes passives à ses risques et périls, sans recours contre les donatrices et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

A cet égard, les donatrices déclarent qu'elles n'ont personnellement créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens présentement donnés et qu'à leur connaissance, il n'en existe pas.

3° D'acquitter, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions et charges de toute nature auxquels les biens présentement donnés peuvent et pourront être assujettis et de faire opérer sans délai sur les rôles de la contribution foncière toutes mutations utiles et le transfert des assurances contre l'incendie concernant les biens donnés dont la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET acquittera régulièrement les primes et cotisations.

#### INTERDICTION D'ALIENER

Les donatrices interdisent formellement à la commune de PONT CHRETIEN CHABENET qui se soumet à cette condition, de vendre, aliéner, hypothéquer, pendant leur vie et sans leur concours, tout ou partie des biens donnés, à peine de nullité des ventes, aliénations ou hypothèques et même de révocation des présentes.

#### PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX, conformément aux dispositions de l'article 32 du décret du 4 janvier 1955.

#### DECLARATIONS SUR LA CAPACITE DES DONATRICES ET LA SITUATION DES BIENS DONNES

Les donatrices déclarent :

- Qu'elles jouissent de leur entière capacité civile.

- Qu'il n'existe de leur chef aucun obstacle d'ordre légal, administratif ou contractuel, à la libre disposition des biens et droits immobiliers par elles donnés.

- Que ces biens immobiliers sont libres de tout privilège ou de toute hypothèque conventionnelle , judiciaire ou légale.

S'il existe ou survient des inscriptions, les donatrices seront tenues d'en rapporter la radiation à leurs frais, dans le mois de la demande qui leur en sera faite au domicile ci-après élu.

#### REMISE DE TITRES

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété à la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET.

#### DECLARATIONS FISCALES

La commune de PONT CHRETIEN CHABENET se trouve exemptée de droits de mutation.

Pour le calcul de la taxe de publicité foncière au taux de 0,60% , les parties évaluent les biens et droits immobiliers donnés à la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250.000,00 francs).

#### F R A I S

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront acquittés par la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET ;

#### DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu en la demeure respective des parties.

#### POUVOIRS

Les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs à Monsieur Daniel HALLER et Monsieur Alain BERAUD , tous deux Clercs de notaire, demeurant à CHATEAUROUX 18 rue Thabaud-Boislareine, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en harmonie avec tous documents hypothécaires, cadastraux et d'état civil.

**JACQUES HOUELLEU**

DOCTEUR EN DROIT

**NOTAIRE**

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>me</sup> de FONT-RÉAULX & FARCET

Téléphone (54) 34.96.56  
(2 lignes groupées)

C. C. P. Limoges 1190.46

**Fermé le Lundi**

RÉFÉRENCE A RAPPELER

Pont-Chrétien.

JH/GB

*repondre le 14/11*

36000 CHATEAUROUX - 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 10 Novembre 1983

Monsieur le Baron DESAZARS de MONTGAILHARD  
11 bis Boulevard Delessert  
75016 PARIS

Monsieur le Baron,

J'ai bien reçu votre lettre du 5 novembre 1983, et j'ai aussitôt téléphoné à Monsieur le Maire de PONT CHRETIEN.

Celui-ci m'informe qu'une délibération a été prise le 21 Octobre 1983, dans le sens que vous savez, c'est-à-dire donation du presbytère et de l'église.

Un procès-verbal de cette délibération du Conseil Municipal a été adressé à la Préfecture, qui en a accusé réception le 3 novembre 1983.

Il faut donc attendre deux mois encore, à compter de cette dernière date, pour que les choses puissent devenir définitives, et soient ensuite concrétisées par un acte authentique.

Monsieur le Maire de PONT CHRETIEN doit m'adresser une copie du procès verbal de délibération du 21 octobre 1983, dont je vous adresserai une photocopie.

Ainsi donc, pour le moment, il vaut mieux laisser écouler ce délai de deux mois à compter du 3 novembre 1983, sans se manifester de quelques façons que ce soient, vis-à-vis des instances administratives ou culturelles.

Voulez-vous me faire savoir si ceci correspond à votre façon de voir les choses.

Veillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de mes sentiments distingués et dévoués.

DÉPARTEMENT  
DE L'INDRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT  
DE  
CHATEAUROUX

**MAIRIE DE PONT-CHRÉTIEN-CHABENET**

TÉLÉPHONE : 04.09.87  
CODE POSTAL : 36800

Le 10 Novembre

1993



Le MAIRE de LE PONT-CHRETIEN-CHABENET

à

Maître HOUELLEU

Notaire

16, rue Thabaud Bois la Reine  
36000 CHATEAUROUX

Maître,

Suite à notre entretien téléphonique de ce jour, j'ai l'honneur de vous adresser sous ce pli un exemplaire de la Délibération du Conseil Municipal se rapportant à la donation de la Chapelle et du Presbytère à la Commune de PONT-CHRETIEN-CHABENET dûment visée par les services préfectoraux.

Je vous en souhaite bonne réception et reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Je vous prie d'agréer, Maître, l'assurance de mes sentiments distingués.

P.J. 1

LE MAIRE,  
Pour le Maire,  
Adjoint délégué.  
(Indre)

JACQUES HOUELLEU

DOCTEUR EN DROIT

NOTAIRE

Successeur de M<sup>r</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>rs</sup> de FONT-REAULX & FARCET

Téléphone (54) 34.96.56  
(2 lignes groupées)

C. C. P. Limoges 1190.46

Fermé le Lundi

RÉFÉRENCE A RAPPELER

JH/

36000 CHATEAUROUX - 18, Rue Thabaud-Boislareine

Le 7 Janvier 1984

*(A. Berland)*

*tel hère*

Monsieur le Baron DESAZARS de MONTGAILHARD

11bis, Boulevard de Delessert

75016 - PARIS

*✓ texte baptême  
250 000 F | 150 000 F*

Monsieur le Baron,

Je suis peiné pour vous d'apprendre le décès de Madame la Marquise de NICOLAIS, qui était effectivement une personnalité remarquable, dont Maître BERNET, mon beau-père m'avait entretenu.

Vous voudrez bien trouver ici l'expression de mes sincères condoléances, que je vous prie de transmettre également à Madame de MONTGAILHARD.

Dès aujourd'hui, j'ai repris le projet d'acte qui avait été établi, et qui contient la donation du Presbytère et de l'Eglise de PONT CHRETIEN par votre Famille à la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET.

Il ressort de l'origine de propriété, que Madame de MONTGAILHARD et que Madame de CLEPSATEL sont maintenant les seules propriétaires de l'Eglise et du Presbytère de CHABENET, par suite du décès de Madame la Marquise de NICOLAIS, survenu le 19 Décembre 1983, décès qui réunit automatiquement l'usufruit à la nue-propriété.

Dans le dossier, j'ai trouvé la délibération du Conseil Municipal du 21 Octobre 1983, et le double de la lettre de l'Etude qui vous a été adressée le 10 Novembre 1983.

Ce n'est pas bien sûr la délibération du Conseil Municipal du 21 Octobre qui constitue le point de départ du délai de deux mois, mais bien l'accusé de réception de la Préfecture du 3 Novembre 1983.

Nous sommes donc maintenant dans les délais.

Aussitôt, j'ai téléphoné à Monsieur le Maire de PONT CHRETIEN, qui m'a confirmé son accord, pour la réalisation.

Il est prêt à m'adresser la délibération lui donnant tous pouvoirs pour représenter le Conseil Municipal aux fins de cette donation, et à prévoir un rendez-vous, qu'il m'a proposé pour le Mercredi 11 Janvier à 17 heures.

.../...

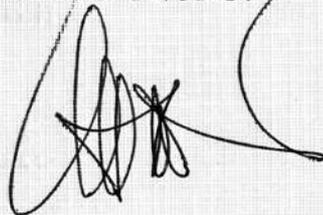
.../...

Pour une donation, qui revêt de caractère solennel, une seule date de comparution pour les donateurs et la Commune donataire n'est pas indispensable, mais il est évident que si Madame de MONTGAILHARD peut être présente avec vous pour cette signature, ce sera déjà sur le plan psychologique un enclenchement des opérations vers sa forme finale.

Il me semble avoir adressé à Madame de CLEPSATEL un pouvoir à régulariser en minute chez un de mes Confrères, pour la conclusion de cette donation.

Auriez-vous l'obligeance de lui téléphoner, pour lui demander si ceci a été fait, dans la négative je lui adresserai un modèle de procuration à régulariser dans les plus brefs délais, pour que les choses puissent maintenant aller vite et que la donation devienne définitive aussitôt que possible, comme vous le désirez tous.

Veillez présenter mes respectueux hommages à Madame la Baronne de MONTGAILHARD, et croire, Monsieur le Baron, à mon meilleur souvenir et à mes sentiments dévoués.

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

19 JANVIER 1984  
-----

- DONATION -

Par Mesdames de MONTGAILHARD et de CLEBSATTEL

à La Commune de PONT-CHRETIEN-CHABENET

-----

**Etude de M<sup>e</sup> Jacques HOUELLEU**

DOCTEUR EN DROIT

Notaire à CHATEAUROUX (Indre)

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET et de M<sup>e</sup> de FONT-RÉAUX

PARDEVANT Maître Jacques HOUELLEU,  
Docteur en Droit, Notaire à CHATEAUROUX  
(Indre) soussigné.

ONT COMPARU

1°) Madame la Baronne Geneviève, Aymardine, Mariette NICOLAY, sans profession, épouse de Monsieur Jacques, Marie, François DESAZARS de MONTGAILHARD, Commandeur de la Légion d'Honneur, *Administrateur de Sociétés* — avec lequel elle demeure à PARIS (16ème arrondissement) 11 bis, Boulevard Delessert.

Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD née à NEUILLY SUR SEINE, le 29 Mai 1927.

2°) Madame Jocelyhe, Aymardine, Marie, Madeleine de NICOLAY, sans profession, épouse de Monsieur Edouard, Maxime, Etienne, Marie de CLEBSATTEL, *Administrateur de Sociétés* avec lequel elle demeure à DUNKERQUE rue du Sud N° 40.

Madame de CLEBSATTEL née à PARIS (Seizième arrondissement) le 20 Mai 1929.

LESQUELLES ont par ces présentes, fait donation entre vifs à la commune de LE PONT CHRETIEN CHABENET (Indre).

Ce qui est accepté au nom de la donataire par:

*Monsieur CAMORS - Raymond Alexandre - retraité demeurant à Saint-Christien Chabenet - Et Allée du Broutet -*

Ici présent, agissant en qualité de Maire de la Commune et en vertu d'une délibération de son Conseil Municipal en date du \_\_\_\_\_ dont une copie certifiée conforme est demeurée ci-annexée après mention.

Le Conseil Municipal ayant statué sur

*Charlotte*

*S. R.*

*see*



*RL*

*S. R.*

*see*



l'acceptation de ladite donation, conformément à l'article 1312-1 du Code des Communes, en vertu de la loi numéro 82-213 du deux mars 1982.

DESIGNATION DU BIEN DONNE  
COMMUNE DE PONT CHRETIEN CHABENET (Indre)

UN EDIFICE ET LES BATIMENTS Y ATTENANTS.

Cadastrés section D N° :

- 244 pour une contenance de .....	9 a, 93 Ca
- 246 pour une contenance de .....	7 a, 50 Ca

Soit ensemble pour une superficie totale de 17 a, 43 Ca  
=====

Tel et ainsi que lesdits biens existent, s'étendent, se poursuivent et comportent avec toutes leurs aisances, circonstances et dépendances, sans aucune exception ni réserve.

ORIGINE DE PROPRIETE

Les biens immobiliers ci-dessus donnés, appartiennent en propre conjointement et indivisément à Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD et Madame de CLEBSATTEL, comparantes aux présentes pour les avoir recueillis dans les successions réunies et confondues de :

Monsieur Aymard, Marie, Anne, Henri, Raymond, Marquis de NICOLAY, en son vivant sans profession, demeurant à PARIS, rue Bassano N° 24, résidant parfois au Noyers commune de LOIRE (Maine et Loire) et Madame Aliette, Marie, Anne, Colette, Sophie, Elisabeth LE BAULT de la MORINIERE, son épouse, demeurant aux mêmes adresses, décédés, savoir :

- Monsieur Aymard, Marie, Anne, Henri, Raymond, Marquis de NICOLAY, "Mort pour la France" au 3ème Groupe de Reconnaissance de Corps d'Armée à ANDENNE (Belgique) le 13 Mai 1940,

- Et Madame la Marquise de NICOLAY, à LOIRE (Maine et Loire) en son domicile le 19 décembre 1983.

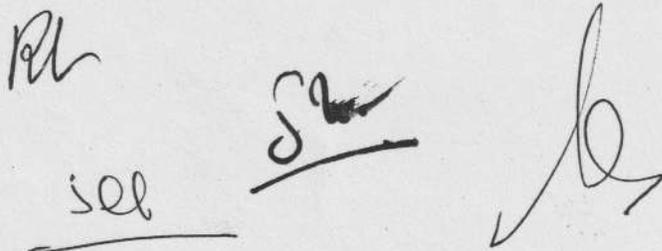
Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD et Madame de CLEBSATTEL, seuls enfants existants ou représentés ici, de l'union de Monsieur et Madame de NICOLAY, comparantes aux présentes.

Et en conséquence, seules héritières, conjointement pour le tout ou divisément chacune pour moitié.

L'intitulé de l'inventaire à la suite du décès de Monsieur le Marquis de NICOLAY a été dressé par Me DURAND, notaire à ANGERS suivant procès en date au commencement du 30 Mars 1942.

Du chef de Monsieur le Marquis de NICOLAY

Lesdits biens immobiliers appartenant en propre à Monsieur le Marquis Raymond de NICOLAY, pour lui avoir été attribués, à la suite du partage des biens indivis intervenu entre lui et Monsieur Aymard Marie, Fernand, Emmanuel de NICOLAY Comte Aymard de NICOLAY, propriétaire, demeurant à PARIS, 51 rue de



à se défendre contre les servitudes passives à ses risques et périls, sans recours contre les donatrices et sans que la présente clause puisse donner à qui que ce soit plus de droits qu'il n'en aurait en vertu de titres réguliers non prescrits ou de la loi.

A cet égard, les donatrices déclarent qu'elles n'ont personnellement créé ni laissé acquérir aucune servitude sur les biens présentement donnés et qu'à leur connaissance, il n'en existe pas.

3° D'acquitter, à compter du jour de son entrée en jouissance, tous les impôts, contributions et charges de toute nature auxquels les biens présentement donnés peuvent et pourront être assujettis et de faire opérer sans délai sur les rôles de la contribution foncière toutes mutations utiles et le transfert des assurances contre l'incendie concernant les biens donnés dont la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET acquittera régulièrement les primes et cotisations.

#### INTERDICTION D'ALIENER

Les donatrices interdisent formellement à la commune de PONT CHRETIEN CHABENET qui se soumet à cette condition, de vendre, aliéner, hypothéquer, pendant leur vie et sans leur concours, tout ou partie des biens donnés, à peine de nullité des ventes, aliénations ou hypothèques et même de révocation des présentes, pour le cas où ces actes surviendraient.

#### PUBLICITE FONCIERE

Le présent acte sera publié au bureau des hypothèques de CHATEAUROUX, conformément aux dispositions de l'article 32 du décret du 4 janvier 1955.

#### DECLARATIONS SUR LA CAPACITE DES DONATRICES ET LA SITUATION DES BIENS DONNES

Les donatrices déclarent :

- Qu'elles jouissent de leur entière capacité civile.

- Qu'il n'existe de leur chef aucun obstacle d'ordre légal, administratif ou contractuel, à la libre disposition des biens et droits immobiliers par elles donnés.

Quatrième page

*Opéreraient au change -  
dient dans l'offertoire  
présent qui est celle du  
culte catholique dans  
l'église.*

*PR Sa.*  
*S ee.*

*PR Sa.*  
*S ee.*

- Que ces biens immobiliers sont libres de tout privilège ou de toute hypothèque conventionnelle, judiciaire ou légale.

S'il existe ou survient des inscriptions, les donatrices seront tenues d'en rapporter la radiation à leurs frais, dans le mois de la demande qui leur en sera faite au domicile ci-après élu.

#### REMISE DE TITRES

Il ne sera remis aucun ancien titre de propriété à la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET.

#### DECLARATIONS FISCALES

La commune de PONT CHRETIEN CHABENET se trouve exemptée de droits de mutation.

Pour le calcul de la taxe de publicité foncière au taux de 0,60%, les parties évaluent les biens et droits immobiliers donnés à la somme de DEUX CENT CINQUANTE MILLE FRANCS (250.000,00 francs).

#### F R A I S

Tous les frais, droits et émoluments des présentes et ceux qui en seront la suite ou la conséquence, seront acquittés par la Commune de PONT CHRETIEN CHABENET *auti que Madame Lambert, mère d'y élise.*

#### DOMICILE

Pour l'exécution des présentes, domicile est élu en la demeure respective des parties.

#### POUVOIRS

Les parties agissant dans un intérêt commun donnent tous pouvoirs à Monsieur Daniel HALLER et Monsieur Alain BERAUD, tous deux Clercs de notaire, demeurant à CHATEAUROUX 18 rue Thabaud-Boislareine, avec faculté d'agir ensemble ou séparément, à l'effet de faire dresser et signer tous actes complémentaires ou modificatifs des présentes, pour mettre celles-ci en harmonie avec tous documents hypothécaires, cadastraux et d'état civil.

#### PRESENCE OU REPRESENTATION

Sel.

Rl

S. L.





**JACQUES HOUELLEU**

DOCTEUR EN DROIT

**NOTAIRE**

Successeur de M<sup>e</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>e</sup> de FONT-RÉAUX & FARCET

Téléphone 34.06.56  
(2 lignes groupées)

C. C. P. Limoges 1190.46

JH/GB

RÉFÉRENCE A RAPPELER

PONT CHRETIEN.

CHATEAUXROUX, 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 24 - 1 - 1984

Monsieur le Baron DESAZARS de  
MONTGAILHARD.

11 Bis, Boulevard Delessert  
75016 PARIS

Monsieur le Baron,

Je vous remercie de votre lettre du 21 janvier 1984.

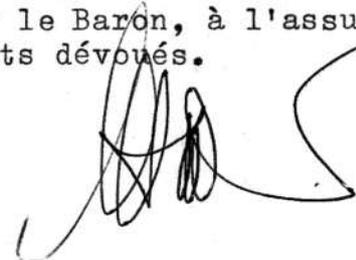
Ainsi que vous me l'avez demandé, je vous adresse sous ce pli, la photocopie:

- du contrat d'adoption du 26 Mai 1924.
- du testament et des codicilles, au testament de Mademoiselle de BOISE de COURCENAY.
- Et celle du partage du 9 septembre 1924.

Pardonnez-moi de vous demander le montant de ces quelques frais de copie, s'élevant à 49 francs 90, dont je suis tenu d'assurer la justification vis-à-vis de ma comptabilité.

Je suis soulagé d'avoir pu terminer cette opération, qui met fin à une stratégie diplomatique assez savante.

Veillez présenter mes respectueux hommages à Madame la Baronne DESAZARS de MONTGAILHARD, dont j'ai eu l'agrément de recevoir la signature ces jours derniers, ainsi que celle de Madame de CLEBSATTEL, et veuillez croire, Monsieur le Baron, à l'assurance de mon meilleur souvenir et de mes sentiments dévoués.



27-1-84

JACQUES HOUELLEU

NOTAIRE

DOCTEUR EN DROIT

vous remercie de ce magnifique don à  
Champagne qui comble des vœux et ceux de  
votre épouse pour leurs noces à venir.

Et vous prie de transmettre mes compli-  
ments à Madame de - -

18, RUE THABAUD BOISLAREINE  
CHATEAURoux

TÉL. 34.96.56

Montpailhard pour ce choix particulie-  
rement judicieux et de croire à son  
fidèle bonheur et celui de son épouse  
auquel il joint ses vœux et ses  
travaux dévoués.

**JACQUES HOUELLEU**

DOCTEUR EN DROIT

**NOTAIRE**

Successeur de M<sup>r</sup> BERNET, son beau-père  
et M<sup>r</sup> de FONT-RÉAULX & FARCET

Téléphone (54) 34.46.56  
(2 lignes groupées)

C. C. P. Limoges 1190.46

RÉFÉRENCE A RAPPELER

Donation à la commune  
de PONT CHRETIEN

36000 CHATEAUXROUX, 18, rue Thabaud-Boislareine

Le 12 Mars 1981

Monsieur le Baron DESAZARS de MONTGAILHARD  
11 bis Boulevard Delessert  
75016 PARIS

Monsieur le Baron,

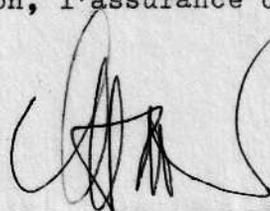
Je viens de recevoir à l'instant, de la Mairie de PONT-CHRETIEN-CHABENET, une lettre du 11 Mars 1981, contenant la décision de la Préfecture, relativement à la donation à la commune de PONT-CHRETIEN, de l'église et du presbytère.

Par ce même courrier, j'écris également à l'Archevêché de BOURGES, à qui je transmets le même document.

J'avoue que je suis un peu surpris de cette décision, et ne sais dans l'immédiat quelle solution envisagée.

Bien entendu, je suis à votre disposition pour l'examiner avec vous.

Veillez agréer, Monsieur le Baron, l'assurance de mes sentiments respectueusement dévoués.



Avignonet, le 26 aout 1984

Geneviève et moi, avons pu parvenir, après des années d'efforts, à régler en accord avec la municipalité le sort de l'Eglise et du Presbytère de Chabennet Pont Chrétien dont nous avons la charge.

A cette occasion, le notaire de la famille à Chateauroux, Maître Houelleu, nous a fait observer que l'entretien de la <sup>tombe de</sup> Tante Boisé, dans le cimetière de Tendu, avait été complètement négligé depuis fort longtemps, malgré ses interventions auprès des divers héritiers.

Jean de La Morinière a bien voulu se charger de faire établir un devis, puis exécuter le moment venu les travaux qu'exige la remise en état de la tombe.

Vous verrez d'après le document joint que le prix en est de 150.000 Francs en chiffres ronds. La charge en incombe normalement à chacun des héritiers dans la proportion que fait apparaître le tableau annexé.

Conformément à la suggestion de Maître Houelleu et en plein accord avec Jean, je me suis chargé de vous proposer de bien vouloir m'adresser votre part. Toutes les sommes recueillies seront versées à Jean pour le financement des réparations qu'il n'y a pas lieu de souhaiter voir retardées plus longtemps.

JACQUES HOUELLEU

DOCTEUR EN DROIT  
NOTAIRE

22-12-84

AVEC SES COMPLIMENTS

VOTRE RÉF. :

Cher monsieur -

Vous m'avez bien tenu sous ce pli  
un chèque de 844,96<sup>F</sup> représentant la  
somme versée au compte " Héritiers de  
Mlle de Brossé " avec les petits intérêts

8, RUE THABAUD-BOISLAREINE CHATEAURoux

TÉL (54) 34 96 56

accueillies de la Caisse des Dépôts et Consi-  
gnations.

Ce versement entre vos mains me  
permet de clore ce compte en instance  
depuis quelques années.

Je vous prie, cher monsieur, de  
me adresser votre réponse, auquel je  
fais tous mes vœux pour moi et  
votre famille.

Héritiers  
du Marquis de Nicolay

---

Tante Marie 18.750 F.  
Tante Bichonne 18.750 F.  
Tante Lottie 18.750 F.  
Jocelyne 9.375 F.  
Geneviève 9.375 F.

---

75.000 F.

Héritiers  
de la Marquise d'Armaillé

---

Oncle Pierre 18.750 F.  
Les Charmasse 18.750 F.  
Les Carné 18.750 F.  
Les La Morinière 18.750 F.

---

75.000 F.

*en voye 10.000 F c. J. de L. Morinière  
chèque CCF 5/1/87*

# Contes et Féeries au Château de Chabenet

"Du rêve à la réalité...."

Création et scénario  
Laurence ROLLAND  
Copyright Imédia Productions

## TABLEAU N°1 : arrivée au Château

Alors que le froid sévit sur la France en cet hiver 1954, une voiture franchit les grilles du château de CHABENET à Le pont Chrétien dans l'Indre, au cœur du Bas Berry.

Il est tard et il fait horriblement froid.

La masse impressionnante de la forteresse s'élève dans la nuit glaciale et la neige commence à tomber...

Un homme emmitouflé, descend du véhicule. On devine par sa tenue vestimentaire qu'il est chauffeur de maître.

Visiblement il s'agit d'une famille aisée.

En fait, il s'agit d'une femme et sa fille accompagnées de leur majordome, prénommé Armand.

Celui-ci actionne la cloche suspendue près du pont-levis. Il sonne, il sonne en vain...

Alors soudain la portière arrière droite s'ouvre et on voit une petite fille descendre du véhicule et se précipiter vers Armand.

Elle s'appelle Pauline. Elle se plaint, elle a froid, elle a faim, elle est fatiguée.

Suivie par sa maman, cette dernière essaie de la reconforter en la protégeant de ses bras.

Soudain, une lueur apparaît à l'une des fenêtres du château, elle avance péniblement tel un fantôme que le bruit a réveillé.

Dans la tour à gauche du pont, il y a une petite porte. Celle-ci s'ouvre.

Une vieille dame, tout de noir vêtu, une lampe à pétrole à la main s'écrie

- « qu'est ce que c'est ? »

La femme la quarantaine, très élégante s'avance vers la vieille dame

Elle lui explique qu'elle est venue ici autrefois, ou plutôt qu'elle y est née... et y a séjourné 4 ans, jusqu'à la fin de la guerre.

La vieille femme, après avoir levé sa lampe vers le visage de cette étrangère, pousse un petit cri et prise d'un léger malaise, s'appuie sur elle en disant:

- « Mon Dieu ! ... c'est toi Fine, c'est toi ma finette ?  
Entre... entrez vous mettre au chaud.  
Laisant passer la petite famille, elle arrête la mère et  
lui dit :

- « Il y a si longtemps que je t'attends »  
Elle tombe dans ses bras sous le regard surpris de la  
petite fille qui s'impatiente

NOIR

## TABLEAU N°2 L'histoire

*Le lendemain par une belle journée d'hiver ...*

Emmitouflées les deux femmes se promènent dans le jardin pendant que **Pauline** joue devant elles,

La jeune femme se nomme **Joséphine Blanchet née Legrand**.

La vieille femme, elle se prénomme Odette, elle est née au château comme on dit.

Enfin dans les dépendances. Ses parents étaient les Métayers de Mademoiselle.

En fait, c'est ainsi que la petite Odette appelait **Joséphine de Boisé de COURCENAY**, la châtelaine, lorsqu'elle était enfant. C'est ainsi que tout le personnel l'appelait au Château.

*Nous reviendrons sur le personnage de Mademoiselle plus tard..*

## TABLEAU N°3 Odette GALOPIN :

Mademoiselle avait 22 ans quand la petite Odette était née à la commanderie du Château, en 1862.

Monsieur, Son oncle, avait fait venir les sonneurs ... comme à chaque naissance dans le domaine.

Et puis le père du bébé à venir, **Bertin GALOPIN** était le maître chien, il s'occupait de la meute.

Et la meute de Monsieur, c'était quelque chose... quand il était avec Bertin et ses chiens rien n'était plus important

**L'Yvonne GALOPIN**, la future maman était cuisinière au château. C'est elle qui organisait tous les repas de fête avec les villageoises, elle était le « Maître » dans ses cuisines... même Monsieur ne s'y frottait pas.

Après la déception de ne pas avoir eu de fils, Bertin s'était laissé séduire par cette petite chose toute mignonne et malicieuse... il la trainait de partout, lui apprenait tout... il lui avait transmis le goût de la terre, de cette terre qu'il aimait tant.

Odette avait donc vécu au château sans jamais vouloir en partir.

Mademoiselle Joséphine était gentille avec elle. Elle s'en occupait quand elle venait en vacances chez son oncle. Elle lui apprenait les belles manières et Odette lui apprenait à reconnaître les oiseaux, les traces d'animaux... Elle était bien gentille, Mademoiselle, quand elle était jeune.

#### **TABLEAU N°4 ODETTE ET JULIEN**

Et puis c'est au Château qu'Odette avait rencontré Julien son futur mari, un jeune et bel espagnol ouvrier agricole saisonnier.

Elle avait vécu tous les évènements, les joies, les peines. Surtout les peines.

La plus grande fut la perte de son Julien...

Il était beau, jeune, vif puissant. Il lui avait promis le mariage et elle avait cédé. Il était sincère, mais la vie se montra féroce.

Un soir, alors qu'elle l'attendait ...

#### **TABLEAU N°5 LA MORT DE JULIEN**

A la porte des écuries, elle entendit un hurlement et un vacarme terrible. Se précipitant dans la stabulation, elle vit Julien en sang, gisant à terre.

Les hommes le transportèrent sur une meule de foin. Julien demanda le prêtre qu'on fit venir très vite. Mademoiselle s'agita face au curé, qui lui-même faisait de grandes enjambées. La discussion était vive. On les laissa seuls, le ton montait, et le pauvre bougre couché sur sa litière de fortune souffrait dans les bras de la jeune Odette.

Quelques instants plus tard, le prêtre fit venir les parents de la jeune fille et leur parla.

Bertin regarda sa fille, puis Julien. Mademoiselle lui dit quelques mots à l'oreille et le pauvre homme éclata en sanglots. On célébra le mariage de fortune d'Odette et Julien.

Ce dernier mourut dans les bras de sa toute jeune femme quelques minutes plus tard.

Il n'avait pas voulu mourir sans avoir épousé celle qu'il aimait. Et si elle avait attendu un enfant, il ne voulait pas qu'on dise au domaine que c'était un bâtard.

Odette n'était pas enceinte et elle ne le serait jamais.  
Elle le regretta longtemps mais resta fidèle à son Julien  
préférant s'occuper des enfants des autres au domaine  
Il y avait si longtemps...

Odette savait tout sur tout.

Elle était la mémoire du Château.

Elle avait 62 ans quand Mademoiselle avait rendu l'âme.

Depuis la mort de Mademoiselle, elle était devenue le  
gardien du temple, et avait vu s'endormir cette énorme  
bâtisse au fil du temps ... tout en essayant de la préserver.

**TABLEAU N° 6            1954**

A voir Odette et Joséphine s'animer et rire, il est  
évident que les 2 femmes s'entendent bien. Joséphine a  
retrouvé son âme d'enfant et pose beaucoup de questions.

La vieille dame semble lui répondre de bon cœur et les  
rires résonnent contre les parois du château.

Parfois elles cessent de parler et songeuse regarde la  
magnifique forteresse enfouie dans son inconscient, dont  
seul le journal laissé par sa mère faisait mention...

## PROLOGUE SCENE II Portrait de Mademoiselle

### TABLEAU N°1 Narration

**Joséphine de Boisé de COURCENAY** dont le nom semblait si doux, si beau, si grand... dans sa mémoire d'enfant, était née le 29 avril 1840 à ROMORANTIN dans le loir et cher où son père, Jean Baptiste Marie Félix Stanislas de Boisé de COURCENAY était juge d'instruction.

Cette femme, si souvent racontée par sa mère, Cette femme dont elle portait le prénom comme le symbole d'une vie incroyablement mystérieuse avait consacré toute sa vie à gérer ses 99 domaines et plus particulièrement la forteresse de CHABENET.

Que dire de Mademoiselle ?

### TABLEAU N°2 : Le temps des vendanges

Elle avait un fort caractère et menait ses affaires de main de maître.

Certains l'adoraient, d'autres la détestaient, mais nul ne restait insensible à cette maîtresse femme.

Elle avait 38 ans, en 1878, quand elle hérita du Château de CHABENET à la mort de son oncle **Louis Thomas Benjamin de Poix**, ancien maire de Saint Marcel, frère de sa mère et vieux garçon.

Elle en avait hérité par défaut puisque son frère, Charles, était mort quelques années auparavant la laissant seule héritière d'une fortune considérable.

Elle aimait CHABENET.

Elle y séjournait tous les étés et en connaissait chaque recoin.

Elle avait souvent regardé cet oncle, bourru et terrien mener les métayers.

Elle avait participé aux travaux des champs.

Chaque été elle y restait jusqu'aux vendanges.

Quel plaisir de fouler le raisin et boire le jus tout juste pressé.

Des dates, des rencontres restaient gravées dans ses souvenirs :

**TABLEAU N°3** La révolution industrielle... le monde change  
**Juillet 1848** : le grondement de la révolution  
L'abolition de l'esclavage, la colère de son oncle sur l'évolution de la société.

**L'été 1848** : Sa rencontre avec George Sand et ses Longues soirées d'été à l'écouter parler des femmes, de la politique ... des hommes.  
Les longs débats qui s'ensuivaient et son oncle qui l'obligeait à quitter l'assemblée pour aller au lit. Joséphine se cachant pour suivre la conversation des grands.

**L'industrie textile** : Peu à peu les jeunes femmes refusaient de rester au champ et se faisaient embaucher à l'usine à Argenton/C. La colère des hommes sur ces émancipations. Les débats sur les salaires entre industrie et agriculture.

**TABLEAU N°4** L'arrivée du chemin de fer et de G.CARVALLO  
L'été de ses 15 ans...  
Ses grandes promenades, seule dans la campagne.  
Elle croise alors le regard de cet ingénieur des chemins de fer... Monsieur CARVALLO.

L'idylle, cet amour fou, des promesses qui ne seront jamais tenues... et le désarroi.

Joséphine souffrira et pleurera toutes les larmes de son corps.

Elle trouvera refuge à LONGEFONT auprès de la mère supérieure.

Après une retraite très confidentielle, elle ne laissera plus jamais son cœur décider pour elle.

Ni son cœur, ni un homme.

**TABLEAU N°5 Les temps des Cerises**

1870 commune, Argenton et les alentours sont touchés  
Naissance de la chanson « le temps des cerises »

1871, La guerre éclate et c'est la mort de son frère  
Charles et tout son destin bascule. Elle a 31 ans... son  
oncle a difficilement encaissé le coup, car il perd son  
héritier.

Le temps et les saisons passent, il reste dans l'air une  
chanson...

**TABLEAU N°6 LA GRANDE GUERRE**

Eté 1914, alors que les hommes et femmes du château  
rentrent les foins avant la pluie, on entend le toxin...  
La guerre éclate.

Les hommes partent au front en cet été la fleur au fusil.  
« Ils seront rentrés pour Noël... et pourtant

**Mais revenons à cet après-midi du 4 février 1954...**  
**l'Histoire de « Fine »**

### SCENE III L'histoire de Fine

1924 Elle meurt à l'âge de 84 ans sans héritiers directs. Avant de mourir elle lèguera certaines de ses terres à ses métayers.

30 ans avaient passé depuis la mort de Mademoiselle.

Odette continua son récit.

En 1924, à la mort de Mademoiselle, la petite Joséphine , surnommée « Fine » avait 10 ans .

Elle était née pendant l'été 1914 au château.

#### TABLEAU N°1 les parents de Fine

**Berthe**, sa mère, âgée de 21 ans, alors enceinte de 8 mois avait quitté Paris pour se réfugier à Vallières dans la Creuse en attendant le retour de **Gaston Legrand** son mari.

Celui-ci était parti à la guerre quelques semaines plus tôt. Il avait été enrôlé comme Lieutenant.

Gaston était ingénieur aux Chemins de fer, il avait une belle situation. Ils étaient heureux, ils allaient être parents, ils s'aimaient, tout leur souriait, quand la guerre fut déclarée...

Elle l'avait accompagné gare de l'Est au milieu de la cohue. Il l'avait serré très fort contre lui et le gros ventre qui la gênait si souvent ces derniers temps lui avait semblé minuscule, se fondant dans leur chair. Cet enfant symbole de leur amour.

Jusqu'à ce jour, Berthe n'était que joie de vivre, éclat de rire. Grâce à ce grand échalias de Gaston elle était heureuse.

#### TABLEAU N°2 La mort de Gaston

Berthe ne le serait plus jamais ... sa joie de vivre mourrait sur le front à peine quelques semaines plus tard.

Sur les ordres de son mari, elle ne devait pas rester seule à Paris et avait pris le train jusqu'à Argenton sur Creuse où elle devait s'arrêter.

Le chauffeur de ses beaux parents devait venir la chercher pour la conduire chez eux. Ils étaient de riches propriétaires terriens, vieille bourgeoisie campagnarde

pleine de principe. Ils n'avaient jamais accepté, ce qu'ils considéraient être une mésalliance.

Leur fils unique devait épouser la petite **Madeleine JUILLET**, fille du Sénateur et bon parti, très bon parti. Mais ils devaient garder la tête haute, l'intrigante était enceinte, il fallait faire son devoir. La famille LEGRAND allait avoir un héritier.

#### **TABLEAU N°3            Le voyage**

Quelques kilomètres avant d'arriver en gare, Berthe avait ressenti les premières contractions. Elle ressentait comme des coups de couteau dans le bas des reins. Elle avait peur pour son enfant. Elle était si jeune... et si l'enfant mourrait. Non ! Pas ça ! Pas ça !

Elle était descendue du train, aidée par quelques hommes. Assise sur un banc elle ne bougeait plus, les larmes roulant sur ses joues.

Le train était parti... Personne n'était venu.

Elle était seule, perdue sur le quai de la gare d'une ville qu'elle ne connaissait pas.

#### **TABLEAU N°4    Mademoiselle**

Cette jeune femme, en pleurs se tordait de douleurs, quand une femme, âgée mais de grande qualité s'était penchée vers elle pour l'aider. Elle avait donné fermement et rapidement quelques ordres. Visiblement on obéissait quand elle parlait... on l'appelait Mademoiselle.

- « oui Mademoiselle ! »
- « A vos ordres Mademoiselle ! » ... »
- « Bien Mademoiselle ! »
- « Tout de suite Mademoiselle ! »

Une véritable fourmilière s'était mise en action quand elle perdit connaissance.

Ainsi venait d'entrer dans la vie de Berthe et du futur bébé, une femme, qui jusqu'à la fin de ses jours prendrait soin d'elles.

**TABLEAU N°5**            **LE DEPART**

A la mort de Mademoiselle, « on » avait demandé à Berthe et sa fille de quitter le château moyennant une pension confortable et un appartement à Paris.

Elle pourrait y élever sa fille et lui donner la meilleure éducation... mais il ne fallait plus revenir, plus jamais.

Un matin, tout comme elle était venue, elle avait pris le train à Argenton sur Creuse en direction de Paris.

Fine avait 10 ans... tout n'était pas clair dans sa tête, mais elle se souvint très bien dans les mots d'Odette du visage de sa maman en pleurs.

SCENE IV      FIN DE SOIREE : 4 FEVRIER 1954

La petite Fine devenue Madame Joséphine regarda le château... qu'avait-on fait de ce magnifique château ?  
Pourrait-elle assumer l'héritage affectif laissé par Mademoiselle, un héritage monumental, l'histoire de ce château ... son histoire, ses légendes !

Elle fut secouée par un frisson, regarda sa propre fille et se tournant vers Odette, lui dit :

- **Odette, tu as froid, rentrons.**
- **Je veux que tu me racontes CHABENET !  
Dis-moi tout, je veux tout savoir.**

La vieille alors sourit et répondit :

- Alors mon enfant, il va falloir que tu restes bien longtemps, car bien des événements se sont passés ici.  
Les plus grands sont passés par ici, pour sûr !  
mais nul ne sait si c'est la vérité. Les intelligents disent que c'est impossible. Mais qu'importe aujourd'hui ...  
Les légendes sont faites pour traverser les siècles jusqu'à ce qu'elles deviennent réalité

Tout commence en 1466...

## ACTE 1

### « Les Rois de France à travers CHABENET »

#### TABLEAU 1 VOIX OFF NARRATION DE LA NAISSANCE DU CHATEAU

1466 : **Louis XI et Charles Le téméraire**  
Sur ordre du roi, Jocelyn DUBOIS, chambellan, fait construire la forteresse de CHABENET.

#### TABLEAU 2 FRANCOIS 1<sup>ER</sup> FAIT SON ENTREE A CHABENET

##### **La grande histoire**

1540... : **François 1<sup>er</sup>** de retour de Montauban avec son escorte de chasse, précédé de sa meute, fait son entrée au château, accueilli par Jean DUBOIS petit fils de Jocelyn...

##### ***Le Roi de France et sa suite, les trompes sonnent son arrivée***

On trouve à la suite du roi tous les plus grands noms qui marqueront l'histoire de France : Ronsard, Montaigne, La Boétie, Léonard De VINCI... très vieux

##### **La petite histoire**

Dans l'Escorte une jolie jeune femme Françoise CLAVEAU et son père Procureur de Poitiers. A sa vue Jean DUBOIS bien que marié en tombe éperdument amoureux et en fait sa maîtresse.

Il quitte tout pour elle et dilapide le domaine.

S'ensuit une période noire pour la Forteresse ...

***C'est l'histoire de Jean dit le Rouge. (A cause de son manteau rouge)***

#### **NARRATION DU SORT DE JEAN LE ROUGE**

#### TABLEAU 3 HENRI DE NAVARRE DEVIENT HENRY IV

##### **La grande histoire**

1572 : **Le massacre de la Saint Barthélemy** fait des émules, et les Habitants de CHABENET et ses environs sont en grande partie massacrés. Il faut détruire les Parpaillaux... **SCENE DE MASSACRE**

**VOIX OFF : La petite histoire - tableaux visuels**

Jean de Pons fait allégeance à Henry de Navarre.

Abel de Pierre- BUFFIERES époux d'Anne de PONS fille de Jean.

Abel de Pierre BUFFIERES, entre à Paris avec le futur Roi. Il assistera au sacre du Roi.

1587 : **Henry de Navarre** prend la forteresse d'Argenton et libère CHABENET. Il se bat sur le pont vieux à Argenton.

**En narration**

1589: **Henry de Navarre devient Henry IV...**

1594: **Il est sacré à Chartres après avoir abjuré en 1593 ses convictions Protestantes.**

« **Paris vaut bien une messe** ».

1610: **Le roi Henry meurt assassiné...**

**TABLEAU 4 LOUIS XIII ET LE COUVENT DE LONGEFONT**

**La grande histoire**

**C'est la régence de Marie de Médicis et Richelieu**

1615 : Louis XIII accède malgré son jeune âge au trône.

1626 : Edit de démantèlement des châteaux forts

**La petite histoire**

1630 : Alors que Louis XIII veut passer le pont de Monts, la Bouzanne est en crue et Lui barre le passage. L'Orage gronde, la reine se plaint, Richelieu Explode... ils se réfugient accompagnés des mousquetaires et des cadets de Gascogne au Château de CHABENET.

La reine se plaint... le lieu ne lui convient pas ( scène anecdotique)

Richelieu fomente quelque chose... CHABENET est un repère de huguenots, il faut agir.

1635 : Il donne ordre de démanteler les forteresses. Se souvenant de cette forteresse imposante d'Argenton et de CHABENET... il donne ordre de les détruire.

( une scène un peu à la Paris brule t-il)

C'est une volonté nationale pour affaiblir les nobles.

Création de l'académie Française.

1638 : Naissance du futur Louis XIV  
Les religieuses de l'ordre de FONTEVRAULT à Longefont  
quittent leur couvent et se réfugient à Argenton.  
1643 : mort de Louis XIII,

#### TABLEAU 5 : LA REGENCE - LA FRONDE

##### **La grande Histoire :**

La régence commence avec Anne d'Autriche et Mazarin  
jusqu'en 1652.

1648-1653 : la fronde

1649 : le 16 janvier 1649 :  
la grande Demoiselle le met dehors.

##### **La petite Histoire**

##### **SCENE A REVOIR SUR LE PLAN HISTORIQUE**

Charles de Pierre BUFFIERES est alors châtelain du  
château.

Ses gens attendris par le sort qui leur est réservé ? elle  
les accueille dans les communs du Château. Les loups ....  
Hurlent scène lugubre.

1654: Mademoiselle de Montpensier, fille de Monsieur le  
frère du roi

Gaston d'Orléans, ayant elle-même en 1648 participé à la  
Fronde aux côtés du Grand Condé.

La Grande Mademoiselle, est châtelaine d'Argenton, elle est  
alors en désaccord avec le Prieur de Saint Marcel, Chanoine  
de Notre Dame de Paris pour une histoire de parcelle de  
terre.

#### TABLEAU 6

LOUIS XIV

ADIEU A MARIE MANCINI

##### **La grande Histoire :**

1651 : accède au trône.

Mazarin reste à ses côtés et tire les ficelles.

1653-1661 : surintendant des finances FOUQUET

Le Grand Condé est rentré en grâce, malgré la fronde.

1660 : Alors âgé de 22 ans, le jeune roi Louis a  
grandi avec la nièce de Mazarin, Marie Mancini dont il  
tombe amoureux. La raison d'état oblige, le roi doit  
épouser, le laideron de Marie Thérèse d'Autriche, infante

D'Espagne.

Le Mariage aura lieu à Saint Jean de Luz.

### **La petite Histoire**

Alors qu'il se rend au pays basque, il fait escale au Château de CHABENET.

Dans son escorte, il y a bien sûr Marie à qui il n'a rien dit.

Profitant de la soirée, on retrouve le jeune couple dans le jardin.

Marie renonce et se retire à l'abbaye de LONGEFONT pour quelques années là même où la sœur d'Henry IV fut abbesse quelques années plus tôt.

### **TABLEAU 7**

### **RETOUR DE SAINT JEAN DE LUZ**

**Grande scène féerique.** Entrée de la cour de France au Château. Lully a composé une magnifique musique pour la circonstance. Les trompettes sonnent l'arrivée du couple royal. On a illuminé le parc, les feux d'artifice, les jets d'eau illuminent cette entrée royale.

CHABENET devient la cour de France.

Toute la population salue l'arrivée du roi, on danse, on mange on s'amuse, le royaume est en fête.

VATEL est aux manettes.

Le roi accompagné de son épouse entre dans le château, le peuple continue ripailles et danses.

Louis pense à Marie...

Le soir tombé, les espagnols à la suite de l'infante continue la fête.

Musique Arabo-andalouse. ( camp espagnol)

A cet instant, dans le parc du château, à l'endroit même où il lui dit adieu, le roi, seul, réfléchit à son destin... nostalgie du roi, souvenir de Marie.

Alors qu'il est au plus bas, il entend des rires . Il s'approche, et voit un jeune homme masqué d'un masque de Sganarelle en train de jouer la comédie. C'est l'arrivée de l'illustre Théâtre

**Scène Molière, Roi louis... SURPRISE !**

**ENTRACTE**

## ACTE 2

### « CHABENET DANS L'HISTOIRE DE France »

**TABLEAU 1** : Naissance le 9 juin 1779 de Louis Félix Anne de POIX

Lors des fêtes de la Saint Jean, Marie Charlotte et Louis François Vincent de POIX célèbrent la naissance de leur 4<sup>ème</sup> fils.  
**Ouverture du 2<sup>ème</sup> acte sur les festivités champêtres.**

**TABLEAU 2** : LA REVOLUTION LA TERREUR  
GRANDE FRESQUE SUR LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE

1789 :

Le vent de la révolution souffle sur le Berry.  
Auclert-Descottes fait une déclaration à l'assemblée  
Jérôme LEGRAND fait adopter le titre d'assemblée Nationale.  
TALLEYRAND est député du Clergé  
FABRE D'EGLANTINE écrit « il pleut il pleut bergère »  
1790 Création du drapeau tricolore

#### **Scène de prison et exécutions.**

Louis Jean Baptiste Charles de POIX (page de Marie Antoinette)

Vois Off : Emigre il mourra en exil.

Thomas Louis Benjamin de POIX (né en 1773) est incarcéré avec ses parents en 1792.

#### **SCENE EXPLIQUANT LE CHANT DE LA MARSEILLAISE**

1792 Création de la marseillaise. Chant de la marseillaise.  
Les jeunes de Provence se soulèvent et partent combattre les autrichiens à VALMY.

Chant de la Marseillaise version « Si Versailles m'était conté... »

C'est la convention Robespierre fait régner la terreur.

1793 **Mort du Roi** Le 21 janvier 1793, le Roi Louis XVI est guillotiné ( scène visuelle)

Les charrettes, la guillotine, le château tombe dans les mains des révolutionnaires et la propriétaire est obligée de se signaler au comité de salut public.

Cette année là le château est vendu comme bien d'émigrés

FOUCHET : futur ministre de la Police de Napoléon, alors député dans le camp des montagnards fait voter la mort du roi.

**Fin de la scène sur l'arrivée : Bonaparte et son compagnon de route Désiré BOURDIN argentonnais passent à Chabenet.**

**TABLEAU 3 : LA GUERRE D'Espagne NARRATION**

1803 Rachat du château par la famille de POIX et il échet à Vincent François de POIX

Violet Leduc rénove Chabenet.

1804 BONAPARTE devient NAPOLEON 1<sup>er</sup>,  
Aurore DUPIN Nait à Paris. (George SAND)

1814 TALLEYRAND forme le gouvernement provisoire  
Contre Napoléon et fait voter la déchéance  
de l'empereur et fait voter la proclamation  
de Louis XVIII.  
FOUCHET et TALLEYRAND.

**SCENE DE LA COLERE DE NAPOLEON**

« la phrase vous n'êtes qu'une merde dans un bas de soie »

**La petite histoire : LE TYPHUS A CHABENET**

Le baron Thomas Louis Benjamin de POIX meurt du typhus  
En soignant les prisonniers espagnols à Chabenet.

Guerre d'Espagne - les princes d'Espagne sont à Valençay  
En résidence surveillée pendant que les soldats espagnols  
meurent du typhus à Chabenet.

PIE VII passe à Argenton, fermement invité par napoléon.  
C'est lui qui couronna Napoléon.

TABLEAU 4

: L'INDUSTRIALISATION DANS LE BERRY

**Juillet 1848 : la révolution**

George SAND rend visite à Louis Thomas Benjamin de POIX, dans l'été. .scène musicale

1848 : abolition de l'esclavage

Le Conte de POIX, actionnaire de la société des chemins de fer.

1847-1854 construction du viaduc. Le train arrive à Arrive à Chabenet et Argenton.

**CULTURE :**

Balzac, Alexandre DUMAS, George SAND, LAMARTINE, MUSSET, FLAUBERT.

1870 : retour d'exil de HUGO.

1870 : la commune chante le Temps de cerises  
Chant à CAPELLA

1878 : elle a 38 ans et elle hérite du château.  
Mademoiselle gère le domaine et les gens...

TABLEAU 5

**LA GRANDE GUERRE**

1914 la guerre vient d'éclater, les hommes partent au front, les femmes sont au champ... on s'active à CHABENET. On fait face.

**LES FEMMES SONT AU CHAMP**

Malgré les cœurs lourds la bonne humeur prend le dessus. Soudain un voix monte à capella, les femmes reprennent le refrain .On chante, on rit, il fait beau.

Il y a Odette, la dame de compagnie de Mademoiselle... qui donne ses ordres. Il y a le vieux BERTIN qui rage d'être là avec la femelle pendant que les jeunes sont en train de faire casser la gueule « comme y dit ».

**ARRIVEE DE MADEMOISELLE**

Puis d'un seul coup on apprend l'arrivée de mademoiselle.

Elle a avec elle une jeune femme qui hurle de douleur ...

On s'active et à la fin du jour alors que les vieux entrent les foins, que les jeunes préparent la batteuse, les cris d'un enfant

Retentissent dans la chaleur d'une soirée d'été.

Des cris de joie jaillissent lorsque Mademoiselle annonce :

- c'est une fille, elle s'appelle Joséphine !

Alors que sur le front les jeunes hommes meurent, la vie vient de reprendre ses droits à CHABENET et depuis bien longtemps nul n'avait vu Mademoiselle aussi heureuse.

**DERNIER TABLEAU :            FEVRIER 1954**

Retour sur Odette, Fine et Pauline.

Un long silence envahit la pièce.

Le visage de la vieille Odette Est éclairé par le feu de la cheminée.

Pauline s'est endormie sur le tapis devant l'âtre.

Joséphine ne dit rien. Elle a dans les mains le journal de sa mère. Elle le tient fermé tel un missel.

Elle regarde une dernière fois les photos jaunies.

Elle embrasse le journal et le jette au feu.

Odette se précipite mais Joséphine l'arrête.

- Non ! laisse la réalité des souvenirs est parfois trop lourde à

Porter. Aujourd'hui je préfère les rêver...

MEDLEY des chansons ... chanson finale à créer

Et surprise ... je ne veux pas en parler

**FIN**